

## Mobilité électrique : une année 2021 record ; une année 2022 qui en promet encore plus

Le 07/01/2022 à Paris

Le marché automobile français a connu une année 2021 très perturbée, à - 22 % de son niveau de 2019. Dans ce contexte particulier, la mobilité électrique a, quant à elle, confirmé sa dynamique : 315 978 véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été immatriculés au cours de l'année, soit une hausse de + 62 % par rapport à 2020 et même de + 355 % par rapport à 2019. Le nombre de points de recharge ouverts au public a également augmenté très fortement, puisque la France en comptait, au 31 décembre 2021, 53 667, correspondant à une hausse de + 64 % en un an. En tant qu'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, l'Avere-France souhaite faire le point sur les actualités majeures de 2021, tout en évoquant les perspectives de l'électromobilité en 2022.

### **Près de 316 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés en 2021 : une progression de + 62 % par rapport à 2020, et même de + 355 % versus 2019**

- 315 978 véhicules électriques et hybrides rechargeables (particuliers et utilitaires) ont été mis à la route en 2021, dont 174 191 modèles électriques et 141 787 modèles hybrides rechargeables ;
- Ils se sont attribués 15 % de parts de marché, versus 9,5 % en 2020 et 2,6 % en 2019. Le tout-électrique a séduit, notamment les particuliers, qui ont représenté 56 % des acheteurs de véhicules neufs électriques. Les véhicules électriques particuliers seuls se sont ainsi octroyés près de 10 % du marché des véhicules particuliers en 2021. Les modèles particuliers hybrides rechargeables ont quant à eux représenté plus de 8 % du marché ;
- Au total, 786 274 véhicules électriques et hybrides rechargeables circulent sur le sol français. Le Contrat Stratégique de Filière (CSF) est ainsi déjà rempli à presque 80 % ; l'objectif étant à fin 2022 d'un million (600 000 véhicules électriques et 400 000 hybrides rechargeables).

En 2021, l'augmentation par rapport à 2020 et 2019 du nombre de modèles électriques et hybrides rechargeables immatriculés a été forte et continue. En dépit de la crise qu'a traversé le marché automobile français (à peine + 2 % entre 2021 et 2020 ; - 22 % entre 2021 et 2019), les véhicules électrifiés rechargeables ont su tirer leur épingle du jeu.

### **TOP 3 des véhicules électriques les plus immatriculés (particuliers et utilitaires) :**

- Renault Zoé, avec 25 700 unités (dont 2127 versions utilitaires) ;
- Tesla Model 3, avec 24 911 unités ;

- Peugeot e-208, avec 18 948 unités (dont 1 090 versions utilitaires).

**TOP 3 des véhicules hybrides rechargeables les plus immatriculés (particuliers et utilitaires) :**

- Peugeot 3008 avec 17 002 unités (dont 40 versions utilitaires) ;
- Renault Captur, avec 8 489 unités (dont 309 versions utilitaires) ;
- Citroën C5 Aircross, avec 7 108 unités (dont 11 versions utilitaires).

Plus le nombre de modèles immatriculés augmente, et plus ces modèles permettent « d'alimenter » le marché de l'occasion, essentiel pour que davantage de particuliers accèdent à la mobilité électrique. Vous pourrez retrouver via [ce lien](#) nos baromètres mensuels des immatriculations de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

En parallèle, les annonces des constructeurs et groupes automobiles en matière d'électrification de leurs gammes se sont multipliées ces derniers mois :

**Groupe BMW :**

- Mini : 100 % électrique à partir de 2030

**Ford :**

100 % électrique (en Europe) à partir de 2030

**Groupe Hyundai :**

- Hyundai : 100 % électrique (en Europe) à partir de 2035

**Jaguar Land-Rover :**

- Jaguar : 100 % électrique à partir de 2025
- Land Rover : objectif de 60 % de véhicules électriques dans les ventes mondiales en 2030

**Lotus :** 100 % électrique à partir de 2030

**Mercedes :** 100 % électrique à partir de 2030

**Groupe Renault :**

- Alpine : 100 % électrique à partir de 2024
- Renault : objectif de 90 % de ventes de modèles électriques et hybrides rechargeables en 2030

**Groupe Stellantis :**

- Alfa Romeo : 100 % électrique à partir de 2027
- DS : tous les nouveaux modèles qui sortiront à partir de 2024 seront électriques
- Fiat : 100 % électrique à partir de 2030
- Opel : 100 % électrique à partir de 2028
- Peugeot : 100 % électrique à partir de 2030

**Groupe Volkswagen :**

- Audi : tous les nouveaux modèles qui sortiront à partir de 2026 seront électriques
- Bentley : 100 % électrique à partir de 2030
- Seat / Skoda / Volkswagen : 100 % électrique d'ici 2033

**Volvo :** 100 % électrique à partir de 2030

Outre les véhicules légers électriques (particuliers et utilitaires – utilitaires < 3,5 tonnes qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreux, et indispensables, au vu de l'accroissement du nombre de Zones à Faibles Emissions), les autres formes de mobilité électrique ont également connu une poussée de leurs immatriculations, comme en attestent [nos baromètres mensuels](#). Les immatriculations de deux-roues motorisés électriques ont ainsi continué de croître, tout comme celles des poids-lourds électriques (dont les autonomies peuvent atteindre les 400 km), bien que dans ce cas-ci, le marché

démarre plus lentement en France que dans d'autres pays européens.

### Une augmentation de + 64 % du nombre de points de recharge ouverts au public en France

- 53 667 points de recharge ouverts au public en France au 31 décembre 2021, soit une hausse de leur nombre de + 64 % en un an. En ajoutant une estimation des points de recharge privés, la France dénombrait, au deuxième trimestre 2021, plus de 700 000 points de recharge (source : [Enedis](#)) ;
- Plus de 50 % des aires de service du réseau autoroutier concédé sont équipées en points de recharge. Le réseau est ainsi passé de 88 aires équipées en janvier 2021 à 176 en octobre 2021 ;
- Les régions les mieux dotées en points de recharge sont les suivantes : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



*Le nombre de points de recharge ouverts au public a enfin évolué de façon importante en 2021. Preuve que l'objectif « 100 000 bornes » annoncé par le Gouvernement a relancé la dynamique des déploiements et mobilisé l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Une mobilisation qui s'est notamment perçue sur les grands axes routiers : à date, plus de 50 % des aires de service du réseau concédé sont équipées en points de recharge. Combiné à un accroissement des autonomies des véhicules, le renforcement de la dynamique des points de recharge ouverts au public aura, sans nul doute, un impact considérable sur l'adoption de la mobilité électrique par les Français. »*

**Cécile Goubet, Déléguée Générale de l'Avere-France**

Pour suivre l'évolution des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, l'Avere-France s'est associée au Ministère de la Transition écologique dans l'optique de sortir, chaque mois, sur la base des données de GIREVE, une publication de référence sur le nombre de points de recharge ouverts au public en France et leur répartition, que ce soit en termes de puissance et de localisation, avec notamment des indicateurs par régions. Retrouvez [à ce lien](#) notre dernier baromètre.

### Des évolutions réglementaires et législatives en faveur de l'électromobilité et des utilisateurs

- En toute fin d'année 2020, le [droit à la prise](#) (permettant à tout propriétaire ou locataire d'installer à ses frais une borne de recharge sur sa place de parking - qu'elle soit couverte ou extérieure - en suivant des démarches administratives précises) a été renforcé ;
- En février 2021, [deux textes réglementaires](#) ont rendu obligatoire, pour les sociétés concessionnaires, d'équiper l'ensemble des 440 aires de service sur autoroutes et voies rapides en points de recharge d'ici le 31 décembre 2022 ;
- Depuis le 11 mars 2021, les parcs de stationnement des bâtiments neufs doivent être pré-équipés pour accueillir des bornes de recharge. A horizon 2025, l'ensemble des bâtiments non résidentiels devront être équipés en points de recharge ([lire notre article](#)) ;
- Le [décret 2017-26 modifié en mai 2021](#) relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) a permis de définir plus largement la notion d'ouverture au public, renforcer l'itinérance de la recharge et les obligations en matière de qualité de service ou encore encadrer réglementairement les points de recharge dédiés aux deux-roues ;

- Publié en novembre 2021, un [premier arrêté](#) est venu fixer les critères requis pour être qualifié pour l'installation de points de recharge et les travaux de maintenance, ainsi que la réalisation d'études de conception électrique. Un [second](#) (toujours publié en novembre 2021) est venu préciser le contenu des engagements de qualité de service que doivent prendre les aménageurs de réseaux d'infrastructures ouvertes au public, les opérateurs de mobilité et les plateformes d'interopérabilité.
- En décembre 2021, l'interopérabilité des infrastructures de recharge pour véhicules électriques a été garantie par un [décret](#). Des amendes administratives pourront être distribuées en cas de non-respect des obligations d'itinérance, de paiement et de déclaration des données.
- Le plan « Fit for 55 » de la Commission européenne (juillet 2021) a par ailleurs rappelé l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour les Etats membres corrélé à un objectif de fin de vente des véhicules thermiques en 2035. Il est actuellement fixé à 2040 en France.

Ces différentes mesures ont été couplées, en 2021, à l'annonce du maintien du bonus écologique pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables dans ses montants actuels jusqu'au 30 juin 2022, alors qu'une baisse était initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Si les aides à l'acquisition (bonus écologique, prime à la conversion, aides locales) ne peuvent pas expliquer seules le « boom » des immatriculations de véhicules électriques et hybrides rechargeables, il reste évident qu'elles ont une incidence sur le marché. Le prix des véhicules électriques fait partie des 3 clés de développement de la mobilité électrique, avec la facilité de la recharge et l'autonomie des véhicules. L'Avere-France préconise donc de les maintenir le plus longtemps possible, tant que les véhicules électriques seront plus chers à l'achat que leurs homologues thermiques. Selon une [étude récente de BloombergNEF](#), les véhicules électriques pourraient s'afficher à des prix équivalents à ceux des véhicules thermiques à horizon 2026 - 2027. Ces aides permettent ainsi, à court terme, de pallier l'écart de prix et, dès à présent, d'avoir un coût de détention meilleur que celui d'un modèle thermique, comme le montre l'UFC-Que Choisir ([lire notre article](#)).

## Des perspectives stimulantes pour 2022

- Les déploiements de points de recharge sur les grands axes vont encore s'accélérer afin que les 440 aires de service du réseau autoroutier et de voies rapides français soit équipé d'ici fin 2022 ;
- Le nombre de points de recharge ouverts au public va, en parallèle, continuer d'augmenter avec un renforcement de l'interopérabilité et de la qualité de service, dans l'optique de toujours améliorer l'expérience utilisateur ;
- Le nombre de véhicules 100 % électriques dans les gammes des constructeurs va croître. Ces véhicules répondront aux demandes et besoins d'une large majorité d'utilisateurs ;
- Il devrait y avoir, fin 2022, 1 million de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation ;
- Emmanuel Macron, lors de la présentation du plan « France 2030 », a annoncé l'objectif de 2 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables produits en France d'ici à 2030 ;
- Le marché de l'occasion va continuer de s'étoffer, permettant de continuer d'accroître l'accès à la mobilité électrique.
- Concernant les poids-lourds et les véhicules industriels électriques, les perspectives sont bonnes pour 2022 avec l'annonce du Gouvernement d'une augmentation prochaine du programme d'aide à l'acquisition et au déploiement de bornes de recharge.

De plus, le prochain quinquennat s'annonce crucial pour l'électromobilité puisqu'il devra positionner la France sur la bonne trajectoire en vue d'atteindre les grandes échéances fixées par les législations nationales et européennes, ainsi que celles fixées par l'Accord de Paris sur le Climat. L'Avere-France présentera en janvier ses propositions pour faire en cinq ans de la France le pays de référence en termes de transition écologique et de décarbonation des transports.

En tant qu'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, créée en 1978, l'Avere-France entend continuer d'accompagner cette transition vers la mobilité électrique, aidée par ses plus de 200 adhérents présents dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

En 2022, l'Avere-France continuera notamment de piloter le programme de financement de bornes de recharge [Advenir](#) (dans le cadre des certificats d'économie d'énergie du Ministère de la Transition écologique, en lien avec l'ADEME). Efficace et adaptatif, le programme a déjà aidé au déploiement de plus de 50 000 points de recharge depuis 2016. Il recevra une [nouvelle enveloppe budgétaire](#) de 200 millions d'euros valable jusqu'à fin 2025, qui intégrera notamment un volet dédié aux métiers de services liés à l'automobile et aux travaux qui seront menés dans ce cadre en partenariat avec le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA). Le programme Advenir comporte également un volet Formations, à destination de 3 cibles : les collectivités, les professionnels de l'immobilier et le grand-public. Advenir Formations envisage de sensibiliser plus de 50 000 personnes via l'organisation de 2 500 événements d'ici à fin 2023. Pour ce faire, l'Avere-France a noué, dans le cadre d'Advenir Formations, [un partenariat avec la FNCCR](#) (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) afin d'organiser plus de 300 sessions de formation à la mobilité électrique à l'attention des élus locaux et agents territoriaux. Des conventions de partenariat, dont les modalités seront précisées prochainement, ont aussi été signées avec la FNAIM (Fédération nationale de l'immobilier) et l'UNIS (Union des syndicats de l'immobilier) pour les professionnels de l'immobilier. L'Avere-France sera aidée par son réseau d'associations régionales présent sur l'ensemble du territoire.

#### **CONTACT PRESSE**

Martin Kolle : [martin.kolle@lobbycom.fr](mailto:martin.kolle@lobbycom.fr) / 06 89 70 17 51